



Signataires : Pablo Cruchon, Jean Burgermeister, Jean Batou, Salika Wenger, Olivier Baud, Pierre Vanek, Rémy Pagani, Badia Luthi, Françoise Nyffeler, Nicole Valiquier Grecuccio, Jocelyne Haller, Grégoire Carasso, Caroline Marti

Date de dépôt : 23 janvier 2023

Proposition de motion

Après les applaudissements, les licenciements : faisons la lumière sur les licenciements du personnel touché par le COVID long

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le personnel soignant des hôpitaux et cliniques, des soins à domicile et des EMS ont été en première ligne dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, durant les années 2020, 2021 et 2022 ;
- que ce personnel a donc été particulièrement exposé à des charges virales élevées, ce qui a pu entraîner une infection qui s'est parfois traduite par un COVID long ;
- que l'article de la *Tribune de Genève* du 21 janvier nous apprend que des membres du personnel des HUG, touchés par un COVID long, sont actuellement en procédure de licenciement ;
- que par une lettre ouverte, publiée le 18 août 2020, cosignée par Amnesty International, les syndicats SSP et UNIA et par l'association professionnelle ASI, ces organisations ont demandé aux autorités une évaluation indépendante des effets de la crise du coronavirus sur le personnel de santé,

invite le Conseil d'Etat

à intervenir auprès des HUG pour exiger l'annulation des procédures de licenciements des membres de son personnel victime d'un COVID long.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Il est probablement superflu de revenir sur le rôle central qu'a joué le personnel soignant du canton dans la lutte contre le COVID, dès les premiers jours de la présence du virus à Genève. Rappelons tout de même que le personnel des HUG a travaillé dans des conditions extrêmement difficiles. Il a dû supporter une charge de travail infernale et un stress permanent qui l'ont épuisé, aussi bien sur le plan physique que psychique.

Lors de la première vague, en particulier, le virus était très mal connu. L'incertitude était donc réelle quant aux risques encourus par le personnel soignant et à la meilleure manière de le protéger. Les premiers chiffres européens montraient qu'il faisait partie des catégories particulièrement à risque en raison de l'exposition accrue à de fortes charges virales.

Cela n'a pas empêché ses membres de faire leur travail avec un courage qui a forcé l'admiration. C'est cette mobilisation sans faille qui a permis de limiter la mortalité à Genève, alors que nos infrastructures médicales étaient saturées. La population ne s'est d'ailleurs pas trompée en applaudissant tous les soirs chaleureusement celles et ceux qui étaient au front, durant le printemps 2020. Le 28 novembre 2021, le large succès de l'initiative « pour des soins infirmiers forts » (64,35% de OUI à Genève) a témoigné aussi d'une solidarité populaire sans faille avec le personnel soignant.

Inévitablement, nombre de travailleuses et de travailleurs de la santé ont fini par attraper le COVID. Et, sur le nombre, une petite partie en subit encore les symptômes. Naturellement, les personnes concernées se sont retrouvées dans l'incapacité de travailler. Or, la *Tribune de Genève* nous apprend, dans son édition du 21 janvier, que ces victimes du travail, au service de la population, sont actuellement visées par des licenciements en raison de la durée de leur absence.

Ce traitement est non seulement révoltant, mais injustifiable. Même si le COVID long n'est pas encore très bien connu, il est impossible de considérer que les personnes qui en souffrent ne s'en remettent pas dans les mois ou années à venir. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, l'assurance-invalidité ne les prend pas en charge. On sait que les traitements disponibles s'améliorent et les HUG sont bien placés pour le savoir. Enfin, les HUG emploient plus de 12 000 personnes et il est difficile de croire qu'il n'existe aucune solution d'emploi – permanent ou temporaire – répondant aux capacités de ces personnes.

Même si le nombre de cas concernés par une telle injustice est limité, la question revêt une grande importance. Il s'agit d'abord de la responsabilité de l'Etat vis-à-vis de celles et ceux qu'il a envoyés au front en première ligne durant les mois de pandémie. Mais, plus largement, le traitement du personnel soignant est capital pour l'avenir de notre canton. En effet, celui-ci est sorti épuisé des années de pandémie et les professions hospitalières sont devenues un repoussoir. En effet, la crise sanitaire n'a fait qu'aggraver encore des conditions de travail déjà pénibles. Le manque de personnel pourrait ainsi devenir un problème majeur à l'avenir, alors que nous serons probablement confrontés à d'autres pandémies et que les besoins en termes de santé ne cessent de croître, compte tenu notamment du vieillissement de la population. Il est donc irresponsable d'afficher un tel mépris à l'égard des victimes professionnelles du COVID.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à réserver un bon accueil à cette proposition de motion.